

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2019
CONSEIL MUNICIPAL**

5eme SÉANCE

Madame la Maire soussignée
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le 11 décembre, les membres du Conseil municipal de la commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 5 décembre, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Maire

ETAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA (jusqu'au point 12), Gilles DELCROS, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Mubbashar KHOKHAR, Julia MORO (jusqu'au point 7) Nadia BEN MOUSSA, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME, Cindy DALAIZE.

ABSENTS REPRESENTÉS

Jose GRACIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE à partir du point n°13
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDE
Kalaiyarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Christian JONCRET
Julia MORO a donné procuration à Guillaume POIRET à compter du point n°8
Imen GUEDDA a donné procuration à Birol BIYIK

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL
Nathalie DINNER
Benedicte BOUSSON-JANEAU
Stéphanie ALEXANDRE
Jean-Paul ESPINAR
Jocelyne LAVOCAT
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Aurore RANÇON MEYREL Directrice des affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nadia BEN MOUSSA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Désignation du Secrétaire de séance

Appel nominal

Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

- **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 septembre 2019**

Le Conseil municipal,

Par 30 voix pour,
Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA) s'étant abstenu,

Approuve le compte rendu analytique du Conseil municipal du 26 septembre 2019.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

Finances

1- D. HENRY – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour,
Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,

Approuve les modifications des autorisations de programme relatives à la médiathèque Ferrat, à l'école Paul Bert, au pôle administratif et l'équipement de proximité Carnot 3 comme suit :

Budget supplémentaire 2019 :

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
MEDIATHEQUE FERRAT	163 400,00	432 000,00	1 700 711,36	840 562,61	10 000,00				3 146 673,97
ECOLE PAUL BERT			76 574,12	46 067,34	240 000,00	5 200 000,00	4 927 358,54		10 490 000,00
POLE ADMINISTRATIF			7 788,00	1 512 672,00	5 443 200,00	596 340,00			7 560 000,00
EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT 3				0,00	250 000,00	1 425 180,00	935 700,00	566 160,00	3 177 040,00
TOTAL	163 400,00	432 000,00	1 785 073,48	2 399 301,95	5 943 200,00	7 221 520,00	5 863 058,54	566 160,00	24 373 713,97

Modifications proposées à la décision modificative n°2 de 2019

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
MEDIATHEQUE FERRAT	163 400,00	432 000,00	1 700 711,36	840 562,61	44 500,00				3 181 173,97
ECOLE PAUL BERT			76 574,12	46 067,34	240 000,00	776 197,00	5 000 000,00	4 351 161,54	10 490 000,00
POLE ADMINISTRATIF			7 788,00	1 512 672,00	5 434 740,00	604 800,00			7 560 000,00
EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT 3				0,00	250 000,00	485 507,00	935 700,00	1 505 833,00	3 177 040,00
TOTAL	163 400,00	432 000,00	1 785 073,48	2 399 301,95	5 969 240,00	1 866 504,00	5 935 700,00	5 856 994,54	24 408 213,97

Décide que les modifications des crédits de paiement seront inscrites à la décision modificative n°2 de 2019 de la commune conformément à ce tableau ci-dessus.

2- D. HENRY – Décision modificative n° 2 – Budget principal 2019

Le Conseil municipal,

Par 24 voix pour,

Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,

Approuve la décision modificative n°2 du budget principal 2019 comme présentée dans les tableaux ci-annexés et équilibrée en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 512 850.00 €

Recettes : 512 850.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 164 040.00 €

Recettes : 164 040.00 €

3- D. HENRY – Inscription en non-valeur des créances irrécouvrables et constatations d'extinctions de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

Le Conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA) s'étant abstenu,

Approuve les listes présentées par la Trésorerie Principale des titres admis en non valeur pour un montant global de 12 134.07 €.

Constate l'effacement de dettes pour un montant de 11 052.73 € des titres de recettes concernant les décisions précédemment citées.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

4- D. HENRY – Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2020

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Birol BIYIK (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,

Autorise la Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement 2020 votés en 2019 :

	CP 2020
ECOLE PAUL BERT	776 197,00
POLE ADMINISTRATIF	604 800,00
EQUIPEMENT DE PROXIMITE CARNOT 3	485 507,00
TOTAL	1 866 504,00

Autorise la Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Chapitre	Nature	Crédits votés en 2019	Montant autorisé 2020
Chapitre 20	- immobilisations corporelles	1 399 787,45 €	349 946,00 €
Chapitre 204	- subventions d'équipements versées	578 400,00 €	144 600,00 €
Chapitre 21	- immobilisations corporelles	2 995 919,58 €	748 979,00 €
Chapitre 23	- travaux en-cours	4 850 328,61 €	1 212 582,00 €
Chapitre 4541	- travaux d'office	100 000,00 €	25 000,00 €
Dépenses d'investissement		9 924 435,64 €	2 481 107,00 €

5- Y. PILATTE – Subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l'année et acomptes sur subventions de fonctionnement 2020

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide le versement d'une subvention exceptionnelle 2019 aux associations comme suit :

- 2500 € pour l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE PORTUGAISE
- 1000 € pour l'ASSOCIATION OSE

Décide d'attribuer un acompte prévisionnel sur la subvention de fonctionnement de l'année 2020 aux associations et organisme suivants :

- C.O.S.	25 000 €
- ASPHALTE	17 750 €
- C.C.A.S. :	295 876 €

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

6- D. HENRY – Création d'un groupement de commandes avec le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges pour la passation d'un marché de transports de personnes avec ou sans chauffeur

Le Conseil municipal,

Par 25 voix pour,
Birol BIYIK et Michel FAÏSSE s'étant abstenus,
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Villeneuve-Saint-Georges pour la passation d'un marché de transports de personnes avec ou sans chauffeur.

Autorise la Maire à signer le projet de convention de groupement ci annexé et tous documents afférents audit groupement.

Charge la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Travaux

7- Mme la Maire – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de l'école Paul BERT A (voie ferrée)

Le Conseil municipal,

Par 21 voix pour,
Gilles DELCROS, Guillaume POIRET, Marema GAYE, Sabah CABELLO-SANCHEZ, Mubbashar KHOKHAR, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine

PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE n'ayant pas pris part au vote,

Autorise la Maire à lancer puis à attribuer la procédure de consultation de marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension et rénovation du groupe scolaire Paul BERT A à la société DAQUIN FERRIERE & ASSOCIES, 68 Rue de Vincennes, 93100 MONTREUIL, n° de Siret : 834 857 773 00016 pour un montant décomposé comme suit selon le montant estimatif des travaux de l'opération :

- Tranche Ferme : Mission de base + SSI = 11.34 %,
- Tranche optionnelle 1 : Mission OPC = 1.69 %,
- Tranche optionnelle 2 : Mission BIM = 0.48 %,
- Tranche optionnelle 3 = Mission complémentaire = 0.30 %

soit un montant global provisoire de 701 855.50 € HT.

Autorise la Maire à prendre tous les actes et décisions nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Personnel

8- C. JONCRET – Modification du tableau des effectifs du personnel communal et ouverture de poste existant au recrutement d'agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	46		+ 1	47
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	22	- 1		21
Rédacteur à temps complet	12	- 2	+ 1	11
Attaché à temps complet	40		+ 1	41
Directeur à temps complet	2	- 1		1
Adjoint technique à temps complet	242		+ 7	249
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	54	- 5		49
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	14	- 2		12

Agent de maîtrise à temps complet	14		+ 1	15
Agent de maîtrise principal à temps complet	23	- 1		22
Animateur à temps complet	13		+ 1	14
Animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	5	- 1		4
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	0		+ 1	1
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1	- 1		0
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe à temps complet	2		+ 1	3
Educateur des APS à temps complet	0		+ 1	1
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	3	- 1		2
TOTAL	493	- 15	+ 15	493

Dit que les effectifs sont fixés au 1^{er} janvier 2020.

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Aménagement

9- E. BARDEAUX-MOKRANI – Acquisition en VEFA d'un local de bureaux pour la Mission Locale de Villeneuve-Saint-Georges

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le principe d'acquisition en VEFA de locaux de bureaux d'une superficie de 186,56 m² en rez-de-chaussée haut de la première tranche d'un ensemble immobilier situé aux angles des rues Carnot, Pasteur et Jules Guesde, réalisé par la SCCV VSG Centre Gare, moyennant le prix total, de 640 334,76 euros TTC hors parking et de 1 place de stationnement située en sous-sol de l'ensemble immobilier, pour un prix unitaire de 14 400 euros TTC selon l'offre, l'échéancier et le descriptif technique joint aux présentes.

Autorise la Maire à signer le contrat de réservation, l'acte d'acquisition et tous les actes subséquents et annexes appelés à constater cette acquisition ; les actes seront passés en la forme notariée, tous les frais, honoraires et charges, frais de division en volumes et en lots induits par cette opération étant à la charge de la commune.

Dit que les dépenses afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

10- Mme la Maire – Dépôt d'un permis de construire pour l'aménagement du square de la Mare comprenant un équipement de proximité

Le Conseil municipal,

Par 27 voix pour,
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME
et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,

Autorise la Maire à déposer un permis de construire pour l'aménagement du square de la Mare et la construction d'un local associatif, ainsi que toutes autres demandes d'urbanisme nécessaires.

11- D. HENRY – Approbation d'une convention de fourniture d'eau de secours pour le quartier de Triage

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet de convention de fourniture d'eau de secours dans le cadre du projet de requalification du quartier de Triage entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la Commune, SUEZ, le SEDIF et Véolia Eau d'Ile-de-France.

Autorise la Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

12- G. POIRET – Avis sur l'acquisition et le portage par le Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne de terrains sis rue du docteur Roux et rue du Blandin

Le Conseil municipal,

Par 31 voix pour,
Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA) s'étant abstenu,

Demande au SAF 94 agissant pour le compte de la commune de Villeneuve Saint Georges de procéder à la préemption de la parcelle cadastrée section AR n°191 du 1 rue du Docteur Roux, et à ce titre :

- Approuve la convention de portage foncier ci-annexée et autoriser la Maire à la signer la convention ainsi que tout document y afférent,
- Verse au SAF 94 la somme de 21 800 € correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien dont la dépense est inscrite au budget,

- Demande au SAF 94 agissant pour le compte de la commune de Villeneuve Saint Georges de procéder à l'acquisition amiable du 1 – 3 rue du Blandin, parcelle cadastrée AR n°257, et à ce titre :
 - Approuve la convention de portage foncier ci-annexée et autoriser la Maire à la signer la convention ainsi que tout document y afférent,
 - Verse au SAF 94 la somme de 30 000 € correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien,

- Demande au SAF 94 de se substituer à la Ville de Villeneuve-Saint-Georges pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n°265 sise 19 rue du Blandin, et à ce titre :
 - Approuve la convention de portage foncier ci-annexée et autoriser la Maire à la signer ainsi que tout document y afférent,
 - Verse au SAF 94 la somme de 16 000 € correspondant à la participation communale de 10% sur le prix d'acquisition du bien dont la dépense est inscrite au budget,
 - S'engage à inscrire au budget de chaque exercice les dépenses correspondantes à la bonification des charges d'intérêts,

- Émet un avis favorable à ce que l'EPT autorise le SAF 94 à acquérir le terrain sis 7 rue du Docteur Roux, cadastré section AR n°194, d'une superficie de 408 m2 libre de toute location et de toute occupation, appartenant à Madame Goevana Rocio GONZALEZ CRUZ et Monsieur Guillermo Andres GONZALEZ CRUZ, moyennant le prix de 265 000€, et à ce titre :
 - Émet un avis favorable aux conventions de portage foncier ci-annexées à intervenir entre l'EPT et le SAF 94 pour l'acquisition des biens précités,
 - Émet un avis favorable au versement par l'EPT au SAF 94 la somme de 26.500 € correspondant à la participation territoriale de 10 % sur le prix d'acquisition du bien,
 - S'engage à inscrire au budget de chaque exercice, au titre du FCCT, les dépenses de l'EPT correspondantes aux conventions de portage.

- Émet un avis favorable à ce que l'EPT autorise le SAF 94 à acquérir le bien sis 18 rue du Docteur Roux, cadastré section AR n°174, d'une superficie de 253 m2 libre de toute location et de toute occupation, appartenant à Madame Sophia – Josiane RAHOLIARISOA et Monsieur Herimihaja ANDRIANOAVISOA, moyennant le prix de 200 000€ et à ce titre :
 - Émet un avis favorable aux conventions de portage foncier ci-annexées à intervenir entre l'EPT et le SAF 94 pour l'acquisition des biens précités,
 - Émet un avis favorable au versement par l'EPT au SAF 94 la somme de 20.000 € correspondant à la participation territoriale de 10 % sur le prix d'acquisition du bien,
 - S'engage à inscrire au budget de chaque exercice au titre du FCCT les dépenses de l'EPT correspondantes aux conventions de portage.

- S'engage à verser au SAF 94 le montant des impôts fonciers et taxes correspondants au bien acquis.

13- G. POIRET – Avis relatif à la signature d'une convention d'action foncière sur les secteurs « chemin des Pêcheurs » et « Blandin » entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et à la délégation du droit de préemption urbain renforcé au profit du SAF94 sur les périmètres desdits secteurs

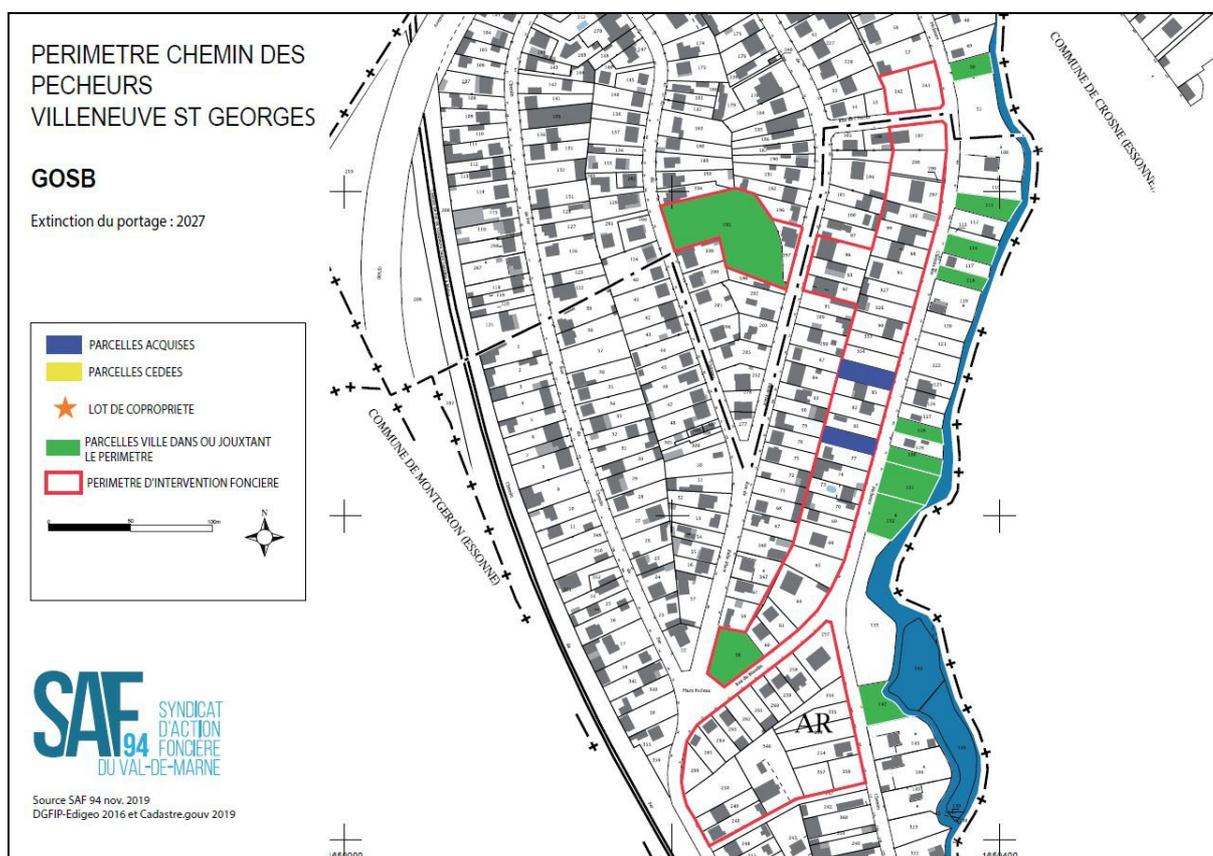
Le Conseil municipal,

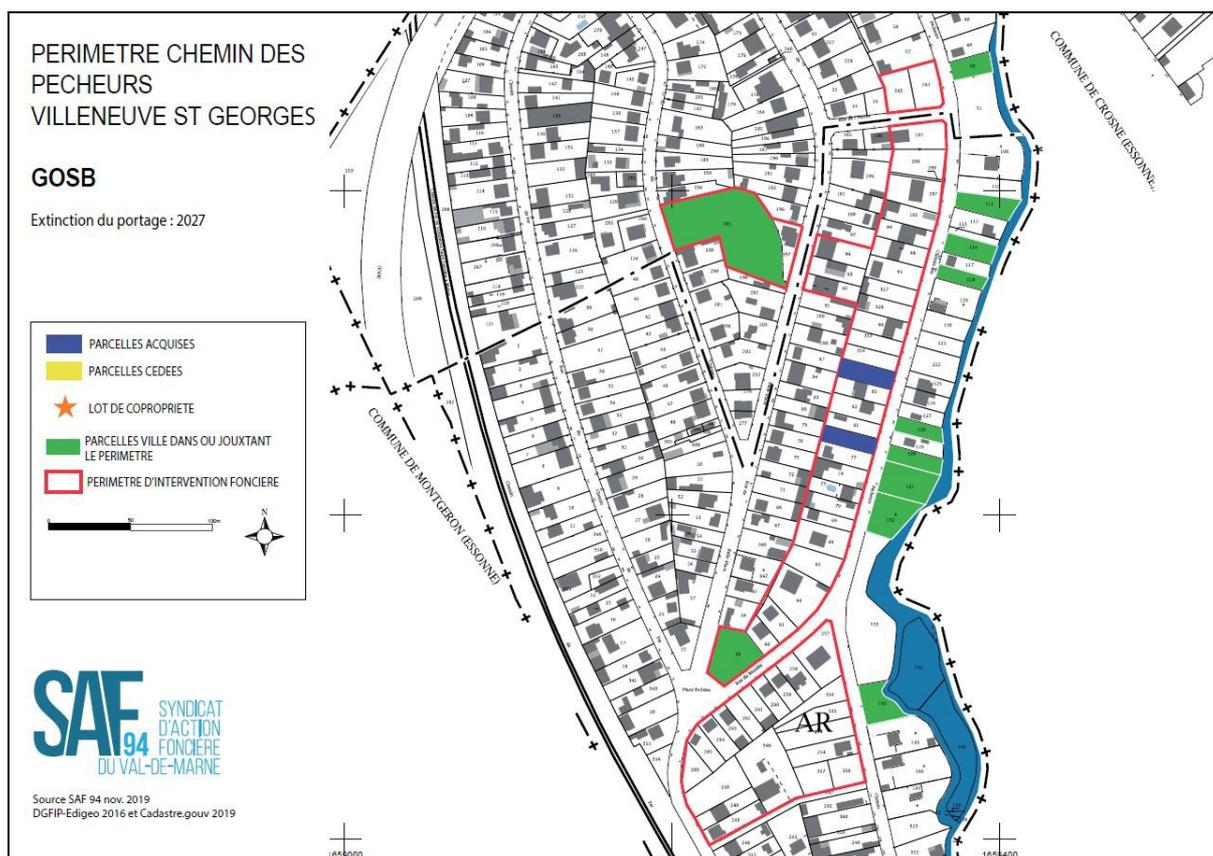
Par 26 voix pour,

Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA), Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,

Émet un avis favorable à la signature de la convention d'action foncière « Chemin des Pêcheurs » entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Emet un avis favorable à la signature de la convention d'action foncière « Blandin » entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.





Aménagement

14- D. HENRY – Approbation de la convention de transfert dans le domaine public communal des espaces publics créés au sein de l’opération Village en Seine située 117 bis – 119 avenue de Choisy au quartier de Triage

Le Conseil municipal,

A l’unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet de convention de transfert dans le domaine public communal de la place commerçante, de la voirie et de ses abords, des noues et du square de l’opération Village en Seine, ci annexé.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers correspondants.

Dit que les dépenses seront imputées au budget de l’exercice considéré.

15- Mme la Maire – Dépôt d’un permis d’aménager pour le réaménagement de deux parkings, du square Jean-Jaurès et du parvis devant l’école maternelle Berthelot

Le Conseil municipal,

Par 27 voix pour,
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME
et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,

Autorise la Maire à déposer un permis d'aménager pour les travaux d'aménagement de deux parkings, donnant sur la rue Diderot, ainsi que toutes autres demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet.

16- G. POIRET – Approbation d'une convention relative aux permanences conseil avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme de l'Environnement du Val de Marne (CAUE 94)

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet de convention de partenariat entre le CAUE 94 avec la commune de Villeneuve-Saint-Georges pour la mise en place de permanences-conseil pour les habitants, ci annexée.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l'exécution de la présente délibération,

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

17- G. POIRET – Approbation de conventions concernant la ZAC de la Pologne

Le Conseil municipal,

Par 26 voix pour,
Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA), Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,

dans une délibération A :

Approuve le projet de convention de détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAC la Pologne à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, ci-annexé ;

Autorise la Maire à signer ladite convention.

dans une délibération B :

Emet un avis favorable à la signature d'une convention d'action foncière et de quatorze conventions de portage foncier entre le SAF 94, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et la SADEV 94 sur le périmètre de la ZAC de la Pologne.

18- Mme la Maire – Avis relatif à la signature d'une convention d'étude foncière entre le SAF 94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur le secteur de la confluence Seine-Yerres

Le Conseil municipal,

Par 31 voix pour,
Birol BIYIK (pour le compte d'Imen GUEDDA) s'étant abstenu,

Emet un avis favorable sur la mise en place d'une convention d'étude foncière entre le SAF94 et l'EPT sur le secteur de la confluence Seine-Yerres.

HABITAT, CADRE DE VIE ET EDUCATION

Politique de la Ville

19- Mme la Maire – Contrat de Ville : Approbation du rapport annuel 2018 du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges

Le Conseil municipal,

Par 27 voix pour,
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE s'étant abstenus,

Approuve le rapport annuel 2018 du Contrat de Ville.

Autorise la Maire à signer ce rapport ainsi que tous documents administratifs ou financiers y afférents.

20- M. KHOKHAR – Prorogation du Contrat de Ville : approbation du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le Protocole d'Engagement Renforcé et Réciproque.

Autorise la Maire à signer ce protocole ainsi que tous documents administratifs ou financiers y afférents.

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET EDUCATION

Education

21- S. RICHTON – Approbation de la convention de réciprocité scolaire gratuite entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et la commune de Yerres pour la scolarisation des élèves des écoles publiques du 1^{er} degré

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet de convention ci-annexé entre Villeneuve-Saint-Georges et Yerres concernant la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants scolarisés dans une autre commune.

Autorise la maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

CULTURE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
--

Culture

22- G. POIRET – Approbation du règlement intérieur des activités artistiques et municipales de la Maison des Artistes – Frida Kahlo

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le règlement intérieur des activités artistiques municipales de la Maison des artistes Frida-Kahlo et AUTORISER la Maire à le signer,

Renomme le règlement intérieur de la Maison des artistes Frida-Kahlo approuvé par délibération du 20 décembre 2018 comme suit : « Règlement intérieur des activités associatives de la Maison des artistes Frida-Kahlo »,

Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2020.

23- G. POIRET – Approbation de l'avenant à la convention tripartite relative au projet de résidence artistique au quartier nord conclue avec Toit et Joie – Poste Habitat et la Compagnie des grandes personnes

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet d'avenant à la convention tripartite relative au projet de résidence artistique dans le Quartier Nord, ci annexé, prolongeant la durée initiale de la convention pour une durée de 6 mois.

Autorise la Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

SOLIDARITE, SANTE, HANDICAP ET 3ème AGE

Santé

24- S. RICHTON – Convention de mise en œuvre du Programme départemental de prévention bucco-dentaire

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le projet de convention de partenariat entre la Commune et le CD 94 concernant la mise en place du programme départemental de prévention bucco-dentaire pour une durée d'un an avec tacite reconduction jusqu'en 2021.

Autorise la Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Dit que les recettes correspondantes seront affectées sur le budget de l'exercice considéré.

VOEUX

Vœu relatif à la défense du système de retraite par répartition, présenté par le groupe Front de gauche

Le Conseil municipal,

Par 31 voix pour,
Michel FAISSE s'étant abstenu,

Approuve le vœu comme suit :

Exige l'abandon du projet Delevoye-Macron et l'ouverture de véritables négociations sur la base des propositions du mouvement social.

Apporte tout son soutien aux luttes et grèves des salarié.e.s, agent.e.s du service public, des privés d'emploi, étudiant.e.s...

Exige le maintien du système de retraites par répartition à taux plein, la revalorisation des salaires et pensions et le retour du départ à la retraite à 60 ans, et 55 pour les travaux pénibles

Vœu contre l'islamophobie et le racisme, présenté par le groupe France insoumise citoyennes – citoyens

Le Conseil municipal,

Par 27 voix pour,
Michel FAÏSSE ayant voté contre,
Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME et Cindy DALAIZE
n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le vœu comme suit :

Rappelle solennellement son soutien aux familles des victimes d'attentats, aux victimes de racismes et plus particulièrement à ceux vivant à Villeneuve-Saint-Georges.

Réaffirme son refus et sa condamnation de tout acte et de toute forme de racisme.

Vœu pour pour une concertation à propos de l'instauration d'une zone de circulation restreinte Crit'air sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges du groupe PS/PRG

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Approuve l'amendement proposé par G. POIRET.

Demande à entamer une concertation pour la mise en place de la zone à faibles émissions avec les différents acteurs impliqués.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le vœu, comme suit :

Demande au Préfet du Val-de-Marne de se prononcer sur l'élargissement de la zone au périmètre de la Nationale 6 sur le territoire de Villeneuve-St-Georges et d'organiser la concertation nécessaire à ce type d'aménagement, sous réserve que la Région Ile-de-France et de l'Etat s'engagent d'une part pour accompagner par des aides véritablement incitatives l'achat de véhicules moins polluants et d'autre part proposent une offre élargie et innovante de transports en commun pour permettre aux usagers les moins fortunés d'avoir accès à des moyens de transports de qualité y compris de banlieue à banlieue.

Demande à entamer une concertation pour la mise en place de la zone à faibles émissions avec les différents acteurs impliqués.

XXX
Fin de la séance à 22h30